

**Décision N°DEC22-20 portant prolongation de la direction
d'une unité de recherche**

Le président de l'Université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation et notamment son article L. 712-2 ;

Vu le code de la recherche et notamment l'article L.313-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux en vigueur ;

Vu les résultats de la consultation électorale organisée au sein de l'UR7434 Institut de Recherche Montesquieu (IRM) en date du 29 novembre 2021 ;

Considérant le contrat quinquennal de la vague B du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2027 ;

DECIDE

Article 1 :

Monsieur Xavier PREVOST est prolongé dans ses fonctions de directeur de l'unité de recherche UR7434 Institut de Recherche Montesquieu (IRM) pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 26 janvier 2022.

Article 2 :

Monsieur Philippe CLARET est prolongé dans ses fonctions de directeur adjoint de l'unité de recherche UR 7434 Institut de Recherche Montesquieu (IRM) pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 26 janvier 2022.

Article 3 :

Le directeur général des services de l'Université de Bordeaux est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 06 décembre 2021
en deux exemplaires originaux,
Manuel TUNON de LARA



**Décision N°DEC22-68 portant nomination de la direction
d'une unité de recherche**

Le président de l'Université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation et notamment son article L. 712-2 ;

Vu le code de la recherche et notamment l'article L.313-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux en vigueur ;

Vu les résultats de la consultation électorale organisée au sein de l'UR7434 Institut de Recherche Montesquieu (IRM) en date du 29 novembre 2021 ;

Vu la décision n°DEC22-20 portant prolongation des mandats de M. Xavier PREVOST et de M. Philippe CLARET jusqu'au 26 janvier 2022 ;

Considérant le contrat quinquennal de la vague B du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2027 ;

DECIDE

Article 1 :

Monsieur Sébastien-Yves LAURENT est nommé directeur de l'unité de recherche UR7434 Institut de Recherche Montesquieu (IRM) à compter du 27 janvier 2022, pour un mandat de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 2 :

Madame Laetitia GUERLAIN est nommée directrice adjoint de l'unité de recherche UR7434 Institut de Recherche Montesquieu (IRM) à compter du 27 janvier 2022, pour un mandat de 5 ans soit, jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 3 :

Le directeur général des services de l'Université de Bordeaux est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 06 décembre 2021
en deux exemplaires originaux,
Manuel TUNON de LARA



**Décision N°DEC22-07 portant nomination de la direction
d'une unité de recherche**

Le président de l'Université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L. 712-2 ;

Vu le code de la recherche et notamment l'article L.313-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux en vigueur ;

Vu le courrier des chefs d'équipes et membres du comité de direction des unités de recherche U1218 ACTION, U1053 BaRITOn, U1035 BMGIC, U1029 LAMC et EA7435 IMOTION du 8 octobre 2021 ;

Considérant le contrat quinquennal de la vague B du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2027 ;

DECIDE

Article 1 :

Monsieur Frédéric SALTEL est nommé directeur de l'unité de recherche U312 BoRdeaux Institute of onCology (BRIC) à compter du 1^{er} janvier 2022, pour un mandat de 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 2 :

Madame Violaine MOREAU et Monsieur Pierre-Louis SOUBEYRAN sont nommés directeurs adjoints de l'unité de recherche U1312 BoRdeaux Institute of onCology (BRIC) à compter du 1^{er} janvier 2022, pour un mandat de 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 3 :

Le directeur général des services de l'Université de Bordeaux est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 06 décembre 2021
en deux exemplaires originaux,
Manuel TUNON de LARA



**Décision N°DEC22-26 portant nomination de la direction
d'une unité de recherche**

Le président de l'Université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L. 712-2 ;

Vu le code de la recherche et notamment l'article L.313-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux en vigueur ;

Considérant le contrat quinquennal de la vague B du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2027 ;

DECIDE

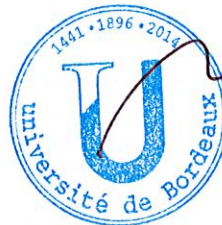
Article 1 :

Monsieur Stéphane OLIET est nommé directeur de l'unité de recherche U1215 Neurocentre Magendie (MAGENDIE) à compter du 1^{er} janvier 2022, pour un mandat de 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 2 :

Le directeur général des services de l'Université de Bordeaux est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 06 décembre 2021
en deux exemplaires originaux,
Manuel TUNON de LARA



**Décision N°DEC22-50 portant nomination de la direction
d'une unité de recherche**

Le président de l'Université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L. 712-2 ;

Vu le code de la recherche et notamment l'article L.313-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux en vigueur ;

Vu l'avis de l'assemblée générale de l'UMR 5114 Centre de droit Comparé du Travail et de la Sécurité Sociale (COMPTRASEC) du 3 décembre 2021 ;

Considérant le contrat quinquennal de la vague B du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2027 ;

DECIDE

Article 1 :

Monsieur Philippe MARTIN est nommé directeur de l'unité de recherche UMR5114 Centre de droit Comparé du Travail et de la Sécurité Sociale (COMPTRASEC) à compter du 1^{er} janvier 2022, pour un mandat de 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 2 :

Monsieur Gilles AUZERO est nommé directeur adjoint de l'unité UMR5114 Centre de droit Comparé du Travail et de la Sécurité Sociale (COMPTRASEC) à compter du 1^{er} janvier 2022, pour un mandat de 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 3 :

Le directeur général des services de l'Université de Bordeaux est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 06 décembre 2021
en deux exemplaires originaux,
Manuel TUNON de LARA

